

COLLECTIVITÉ  
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims  
Canton de Fismes-Montagne de  
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance du vendredi 8 novembre 2019.

Par suite d'une convocation, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

## Nombre de conseillers :

en exercice	11	<b>Présents</b> : Pierre CARRE, Maurice ENGELMANN, Philippe LEVEAUX, Jean MICHEL, Gérald MABILE, Xavier CULEUX.
présents	7	<b>Absents excusés</b> : Jacky LESUEUR, Michel BACARISSE qui donne pouvoir à Xavier CULEUX, Thierry PROLA qui donne pouvoir à Jean MICHEL, Grégoire MAZZINI qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM.
votants	10	<b>Secrétaire de séance</b> : Pierre CARRE.
Délibération n°	30/2019	

**Objet : Création d'un poste d'agent recenseur pour le recensement de la population 2020.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

**Vu** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement en 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE**

La création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. L'agent recenseur percevra la somme de 700 € (brut) pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2020. La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement.

**AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 8 novembre 2019

Le Maire,  
Patrick DAHLEM

